

RECREATION/ horaires : matinées : 10 h 15 à 10 h 30 (cycle 3) 10 h 30 à 10h 45 (cycle 2) / après-midi : 15h à 15 h 15 (NB le jeudi de 14 h 30 à 14 h 45)

- **La cour** appartient à tous les élèves, petits et grands. Les jeux violents ne peuvent pas y être pratiqués. Il est interdit de monter sur les tables de ping-pong, tables en bois, poubelles et bancs. Il est interdit de se suspendre aux arbres et d'escalader le grillage.
- **En cas de harcèlement d'un élève envers un autre, une procédure sera engagée à l'encontre de son auteur conformément à la fiche action du projet d'école.**

Le passage de la cour aux toilettes se fait sous l'autorisation de l'enseignant de surveillance.

JEUX de cour autorisés : élastiques, cordes à sauter, petite balle en mousse et raquettes de ping-pong selon le planning, les billes de taille classique (pas les boullards).

LIEUX de JEUX : *Les toilettes, le hall d'entrée, les escaliers et les couloirs ne sont pas des lieux de jeux.*

- L'accès au préau n'est autorisé que par mauvais temps et seuls les jeux calmes sont autorisés en raison du danger que représentent les piliers et les angles des murs. Il est donc **interdit d'y courir.**
- Les papiers, les pochettes en plastique, seront jetés dans les corbeilles réservées à cet usage. Les chewing-gum, les sucettes et les bonbons sont interdits à l'école.

Les récréations doivent être mises à profit pour aller **aux toilettes**. Les sorties pendant la classe ne peuvent avoir qu'un caractère exceptionnel. Chacun veillera au bon usage des lieux :

- La chasse d'eau doit être tirée après usage des toilettes
- se laver les mains avec le savon
- s'essuyer les mains avec le papier à usage unique prévu à cet effet et le jeter dans la poubelle à disposition.
- Il est formellement défendu de jouer dans les toilettes et de mettre de l'eau par terre.

Il est interdit de courir **dans les escaliers**. Les élèves ne sont pas autorisés à remonter en classe après 16h15 en cas d'oubli de vêtements ou de matériel nécessaire aux devoirs.

Dès la fin de la récréation, à la sonnerie, les élèves doivent se ranger **calmement** à l'emplacement numéroté de leur classe sous le préau. Les élèves ne doivent en aucun cas **fermer ou ouvrir** les portes.

NB : Les cartables sont déposés le matin le long du bâtiment abrité.

- **L'enfant qui se blesse**, même légèrement, doit prévenir (au besoin un témoin peut le faire) immédiatement les enseignants de service qui assureront les soins ou qui prendront les dispositions qui s'imposent.

SORTIES ET RETOURS DANS LES CLASSES PENDANT LE TEMPS DE TRAVAIL

(en éducation physique, bibliothèque...)

- Ces déplacements doivent se faire en marchant et avec le maximum de discrétion pour ne pas gêner le travail des autres classes.

En cas d'alerte, au signal convenu, pour évacuer les locaux, se conformer aux consignes qui ont été commentées en classe, qui sont affichées et qui ont fait l'objet d'exercices d'évacuation.

- La bibliothèque est un endroit propre (tapis) et calme qu'il faut respecter.

PISCINE

Comme toute autre discipline, l'assiduité reste la condition essentielle permettant de mener à bien l'enseignement de la natation. Seule une raison médicale peut dispenser un élève de cette activité (un certificat médical est exigé). La fréquentation de la piscine est interdite à tout porteur de parasites (poux, lentes) et de verrues plantaires, tant qu'il n'aura pas été procédé à un traitement dont l'efficacité aura pu être constatée.

INFORMATIQUE

- Une charte de bon usage des TICE dans l'école est établie. Elle est signée par les adultes ayant accès aux postes et aux ressources informatiques pédagogiques. Une réflexion sur une utilisation sûre et citoyenne de l'outil informatique est menée au sein de la classe. Cette réflexion pourra aboutir à la définition de règles de vie.
- Un Espace Numérique de Travail : Beneylu School est utilisé dans l'école. Une autorisation parentale est requise. Les élèves et les parents reçoivent un code d'accès (strictement personnel et